

PALPATION - MAGNÉTOMÈTRE

14 heures

Public concerné

Tout agent chargé de procéder aux contrôles des personnes lors de l'accès aux lieux publics et/ou sites protégés.

Validation

- QCM théorique + Grille d'évaluation
- note minimale : 80%

Moyens pédagogiques

- cours magistral, vidéo-projecteur, manipulation d'EEL inertes, et d'autres articles interdits
- mises en situation pratique

Encadrement

formateur certifié ASA / APS / SSIAPDGAC ou par un instructeur qualifié.

Objectifs pédagogiques

- Savoir détecter des articles interdits dissimulés sur une personne par le biais de la palpation
- Savoir détecter des articles métalliques interdits dissimulés sur une personne à l'aide du magnétomètre.

Programme

Palpation de sécurité

- Définir la palpation de sécurité
- Différencier la palpation de sécurité, la fouille de sécurité et la fouille à corps
- Donner le cadre légal permettant aux agents d'effectuer une palpation de sécurité
- Citer les conditions nécessaires pour effectuer une palpation de sécurité
- Citer les circonstances pour lesquelles les agents seront amenés à effectuer des palpations de sécurité
- Savoir préparer une personne à la palpation
- Connaître les points importants à contrôler lors de la palpation de sécurité
- Connaître les zones de dissimulation d'articles interdits sur une personne.

Magnétomètre

- Expliquer le fonctionnement du magnétomètre
- Préparer une personne au contrôle à l'aide du magnétomètre
- Connaître les personnes exemptées de contrôle à l'aide du magnétomètre
- Décrire la méthode de passage à l'aide du magnétomètre
- Interpréter les déclenchements d'alarme et effectuer une levée de doute
- Procéder au test de bon fonctionnement du magnétomètre
- Connaître les capacités et les limites de détection du magnétomètre..

Numéro d'autorisation

N° d'autorisation d'exercice CNAPS : Remire-Montjoly FOR-973-2023-06-14-20180585849; Le Lamentin FOR-972-2026-11-19-20210586599; Wasquehal FOR-059-2026-11-08-20210585036; Pusignan FOR-069-2027-01-19-20210590823; Marignane FOR-013-2026-10-14-20210582258; Nice FOR-006-2026-10-14-20210582285; Pointe-à-Pitre FOR-971-2026-11-19-20210586598; Blagnac POR-031-2026-12-03-20210587238; Rungis FOR-094-2023-04-12-20180587609; Sainte-Marie FOR-974-2023-07-30-20180663194; Mamoudzou FOR-973-2023-07-30-20180663202; Tremblay-en-France FOR-093-2022-07-21-20170611151; Saint Herblain FOR-044-2023-07-04-20180636006

Le + **camas**

- + Méthode pédagogique active et innovante permettant aux apprenants d'être acteurs de la formation
- + Formateurs professionnels du métier pour vous apporter une réelle expertise
- + Des formations complètes sur les plans théorique et pratique.